

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 4 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mrs Chades, Pernet et Pesson, Mme Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 30/09/2024

Date d'affichage : 30/09/2024

- Nouveau zonage France Ruralité Revitalisation

M. Deschamps rappelle que la Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), dans laquelle était située Lalizolle, octroyait aux acteurs de la vie économique (entreprises, artisans, collectivités,...) quelques avantages tels que, par exemple, des exonérations fiscales.

Il explique que, depuis le 1^{er} juillet dernier, le nouveau zonage France Ruralité Revitalisation remplace les ZRR selon deux critères de classement : la densité de population et le revenu disponible par habitant. Ce zonage devrait être révisé tous les 6 ans.

Il ajoute que les entreprises situées en FRR pourront toujours prétendre à des exonérations fiscales sous réserve que les collectivités délibèrent en ce sens. La commune étant uniquement concernée par la Taxe Foncières des Propriétés Bâties, M. Deschamps propose de reconduire cette exonération en précisant que cela donnera un coup de pouce aux nouvelles entreprises qui s'installent.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'instaurer l'exonération de la TFPB

- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (complément)

M. Deschamps rappelle que le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences lors de son élection le 29 octobre 2021.

Or, suite à un contrôle renforcé du Service de Gestion Comptable, une en particulier manquerait pour administrer de manière plus simple la location des logements communaux : « décider de la conclusion et de la révision du louages de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ».

En effet, cette absence de délibération bloque désormais, entre autre, l'émission des titres de caution.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de cette délégation à la précédente liste

- Location de l'appartement au 5 Chemin des Percières : demande d'exonération de loyer

M. Deschamps annonce qu'une nouvelle locataire a pu être trouvée, en août dernier, pour le logement situé au dernier étage de l'ancienne école de Boënat. A son arrivée, celle-ci a réalisé des travaux de

rafraîchissement et de décoration pour améliorer l'aspect du logement et souhaiterait obtenir, en compensation, deux mois de loyer.

M. Desfarges pense qu'il aurait été judicieux que la présentation de factures vienne appuyer sa demande.

M. Deschamps précise qu'au vu de la difficulté de trouver un locataire, qui plus est, qui veuille bien entretenir le logement, il est inutile d'être trop exigeant. Il rappelle aussi que cet appartement n'est pas très bien isolé et qu'il dispose d'un système de chauffage au gaz.

Mme Kahane est d'accord mais seulement sur un mois de loyer.

M. Claisse ajoute, quant à lui, que la locataire avait également demandé un ménage plus poussé du bien pour pouvoir y faire ses travaux correctement mais qu'il a refusé.

M. Deschamps reconnaît que des problèmes existent avec chacun des locataires mais que ce parc immobilier constitue malgré tout un apport très intéressant pour la commune.

Vote : l'ensemble du Conseil est d'accord pour octroyer un mois de loyer à Mme Gerrero, sous réserve que celle-ci soit à jour dans ses règlements.

M. Deschamps en profite pour annoncer le départ du locataire du gîte au 23 octobre prochain et que son successeur est déjà connu.

- Rapport Social Unique 2023

Chaque conseiller a pu prendre connaissance des données relatives au personnel communal au titre de l'année 2023.

Aucune remarque n'est apportée.

- Projet de rénovation de la salle des fêtes

M. Deschamps explique que la situation a peu évolué depuis le mois de juillet : le devis d'un maçon que l'architecte a rencontré il y a quelques semaines est en attente.

M. Desfarges demande si le changement des menuiseries pourrait être englobé dans le projet car celles-ci commencent à présenter des signes de faiblesse, l'une est déjà notamment hors-service. Les habitants trouveraient, selon lui, ridicule que rien n'ait été fait à l'occasion des travaux de réhabilitation. M. Deschamps estime que celle qui est cassée pourrait effectivement être remplacée. M. Conduché pense se rappeler que le changement des menuiseries était initialement prévu.

M. Claisse trouve quant à lui inadmissible que l'architecte ait oublié, dans ses premières projections, une partie de la réfection des murs extérieurs constituant aujourd'hui un surplus d'environ 20 000 €. De plus, l'absence de réponse au lot « gros œuvre » retarde considérablement le démarrage du projet lui faisant ainsi perdre en substance. Il est également d'accord pour dire que le changement des menuiseries aurait du être une priorité et que chaque lot aurait pu être réalisé en interne, au cas par cas. Le maintien du projet n'a, pour lui, plus aucun sens. Mme Kahane est d'accord avec lui.

M. Deschamps préfère attendre le devis du maçon trouvé par l'architecte et obtenir un nouveau chiffrage global définitif, et bien allégé, avant de remettre en question la poursuite du projet. Il rappelle qu'une partie des honoraires d'architecte est déjà réglée et que les subventions sont acquises. Il précise toutefois avoir mis en instance les dernières factures reçues.

M. Claisse espère que le dernier chiffrage sera une bonne surprise mais rappelle que tout architecte a un devoir de conseil et de résultat : les membres de la commission ont par exemple du faire supprimer la partie isolation qui, compte-tenu de la faible consommation électrique de la salle, ne présentait aucun intérêt. Mme Kahane estime qu'il aurait au minimum dû respecter les envies et besoins de la municipalité.

Mme Chiron demande si les paiements cesseront instantanément si le projet n'aboutissait pas. M. Deschamps pense que oui. M. Desfarges s'interroge, quant à lui, sur le versement d'une subvention sur ce qui a déjà été réglé. M. Deschamps répond qu'il n'y aura aucune aide en cas d'abandon.

M. Desfarges et Mme Kahane mettent en garde sur les retours négatifs de la population au sujet de ce projet et du coût qu'il représente. M. Deschamps admet qu'un concours de circonstances n'a pas joué en faveur de la commune : architecte peu satisfaisant, appel d'offres infructueux et subventions en baisse. Il connaît d'ailleurs un Maire qui a déjà abandonné ce type de projet.

Mme Kahane souhaiterait quant à elle connaître les disponibilités de la salle des fêtes, notamment pour le début d'année, afin de pouvoir programmer les événements du Comité des Fêtes. M. Deschamps lui préconise d'attendre encore quelques jours pour pouvoir se projeter.

- Projets 2025

M. Deschamps indique qu'il s'agira des derniers projets du mandat et que ceux-ci s'inscriront dans un contexte financier particulièrement difficile. Son objectif serait de maintenir un fonds de roulement d'environ 250 000 € pour la prochaine municipalité.

Il dresse ainsi la liste des potentiels besoins pour 2025 :

- l'achat d'une tondeuse (entre 5 et 7 000 €)
- la mise en place d'un système d'assainissement autonome pour la mairie (8 000 €)
- la réfection du Chemin du Mas à Boënat qui est très abîmé pourrait être envisagée « point par point »
- le remplacement d'un battant de cloche et la mise en sécurité électrique ne semble pas être une obligation mais traîne depuis déjà plusieurs années. Il est proposé d'interroger le technicien pour savoir le degré d'urgence de chacune de ces interventions
- l'extension du système de vidéo protection
- l'implantation de panneaux d'accueil aux principales entrées de bourg (environ 1 000 € pièce)
- l'aménagement extérieur de la salle des fêtes aurait également amélioré l'aspect environnemental de cette entrée de bourg. M. Conduché pense aussi que pour des questions de sécurité il serait effectivement intéressant de réfléchir à des aménagements.

Mme Kahane en profite pour demander si la réfection de toilettes publiques pourrait être envisageable car leur état actuel ne véhicule pas une bonne image de la commune, notamment par exemple lors de la brocante. M. Claisse est d'accord mais leur entretien va ensuite demander un travail supplémentaire régulier à l'employé. M. Desfarges suggère, dans ces conditions, de les condamner et de ne les ouvrir qu'à l'occasion des événements.

L'acquisition de la tondeuse et les travaux d'assainissement de la mairie sont, à l'unanimité, les deux projets incontournables de l'exercice 2025. Ceux-ci pourraient d'ailleurs prétendre à des subventions d'un montant de 5 000 € du Département et de 9 000 € de la Com'Com. Le reste pourra être rediscuté plus tard, en fonction de l'évolution du contexte économique.

M. Deschamps souhaiterait également connaître l'avis des conseillers sur l'étude d'une potentielle implantation de lotissement sur l'ancien terrain de foot dans le cadre du développement de la mine de lithium. M. Desfarges pense qu'il serait intéressant d'interroger directement Imérys pour connaître leurs besoins. M. Claisse ajoute qu'au cours du dernier Conseil Communautaire, la Présidente a annoncé lancer prochainement un recensement des terrains disponibles dans le secteur pour les futurs cadres.

- Questions diverses

> concert du 15 août

M. Deschamps indique avoir été, comme beaucoup d'autres participants, un peu déçu par la prestation de M. Cormier. La subvention du Département a déjà été perçue et la participation d'une cinquantaine de personnes a malgré tout financé une bonne partie du concert.

Il propose de réitérer cette animation en 2025 avec un jeune prodige du violon, Manoé, pour un coût de seulement 300 €. L'ensemble des membres présents semble d'accord avec ce projet. Le prix des entrées fera l'objet d'une délibération en temps voulu.

> projet de parc solaire communal

M. Deschamps annonce que les premières études ont eu lieu : la zone a été déclarée comme humide ce qui devrait faciliter les forages à venir.

> restauration de mares

Dans un article du « Chasse Info 03 », la Fédération Départementale de la Chasse indique lancer un programme de restauration des mares.

M. Deschamps a profité de cette occasion pour faire connaître l'existence de la queue de l'étang de Duème et de la restaurer pour en faire une vraie zone humide.

La commune sera alors recontacter en fonction des financements.

> journaux électroniques d'information

Le Conseil Départemental poursuit sa campagne d'installation de panneaux d'informations : Lalizolle devrait alors pouvoir bénéficier de deux dispositifs d'ici la fin de l'année.

Un technicien est récemment venu déterminer les emplacements les plus adéquats : sur la Place de la Liberté pour le bourg et au coin de la cour de l'ancienne école pour Boënat.

Le dispositif est offert par le Département, seul le raccordement électrique est à la charge de la commune.

> relevés de vitesse par l'UTT

Suite aux plaintes régulières des habitants de certaines zones de la commune et à l'initiative de M. Claisse, l'UTT de St Pourçain est venu poser, entre le 24 juillet et le 8 août dernier, des compteurs de relevé de vitesse et du nombre de véhicules.

M. Claisse explique que le débit est nettement plus important que lors du dernier relevé de 2014 mais que la vitesse est plus nuancée :

- à la sortie du bourg, en direction de la Bosse : 85 % des VL roulent en dessous de 77 km/h (72 km/h pour les PL). La limitation de vitesse d'entrée d'agglomération est donc rarement respectée.

- à Ranciat, le constat est le même : la vitesse de la majorité des véhicules est toujours au dessus de 50 km/h

- à Chalouze, la vitesse, bien que toujours supérieure à celle autorisée, est en baisse par rapport à 2014. En revanche, le trafic est nettement plus important qu'il y a 10 ans

- dans le bourg de Boënat, 85 % des VL roulent en dessous de 52 km/h (46 km/h pour les PL)

M. Claisse envisage désormais de rencontrer la Directrice de l'UTT pour discuter avec elles des mesures qu'il serait possible de mettre en place pour limiter ces excès de vitesse et sécuriser les riverains.

M. Deschamps propose également de diffuser un article à ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.